



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACLF du 31 janvier 2026

L'assemblée générale de l'Association des correcteurs de langue française (ACLF) s'est tenue le 31 janvier 2026 en vidéoconférence. Sont présentes 46 personnes, dont 42 peuvent voter. À ce nombre s'ajoutent 26 pouvoirs, soit au total 68 votants. La séance commence à 10 heures.

Ordre du jour :

- I. Modification des statuts ;
- II. Cotisations 2027 ;
- III. Rapport d'activité 2025 ;
- IV. Rapport financier 2025 ;
- V. Orientations et perspectives pour 2026 ;
- VI. Budget prévisionnel 2026 ;
- VII. Élection des membres du conseil d'administration 2026 ;
- VII. Discussion ouverte.

I. Modification des statuts

1) Modification du nom d'usage de l'association

Le conseil d'administration (CA), bien que non unanime sur ce point, soumet au vote la modification du nom d'usage de l'association (article 1^{er} « Dénomination »), jusque-là intitulée « Association des correcteurs de langue française », sous le nom « Association des correcteurs et correctrices de langue française » (ACLF). Cela ne nécessiterait pas de changement en préfecture.

Réactions des participants :

- Nathalie T. soulève la question de l'incohérence entre ce que prône l'association et le recours à l'écriture inclusive. Le CA répond que cette modification ne concerne que le nom de l'association et non la manière de communiquer, les statuts mentionnant que le terme *correcteurs* est défini comme étant un « terme générique incluant les préparatrices-préparateurs, correctrices-correcteurs, rewriters ».
- Betty S. relève qu'il s'agit d'un débat stérile, confortée par Armelle D. qui considère que cette modification ouvre la voie à l'écriture inclusive, puisque le genre neutre, qui existe en grammaire et inclut le genre féminin, disparaît dans ce cas, et qu'il ne subsisterait que les genres masculin et féminin.
- Betty S. regrette que ce changement n'intervienne pas sur l'exercice suivant, car pour voter lors de l'assemblée générale, les membres doivent avoir réglé leur cotisation, même s'ils ne sont pas d'accord sur ce point. Elle se sent comme « prise en otage ».

Les discussions sur ce premier sujet continuent, notamment avec l'intervention de membres en faveur de cette modification. Au bout d'un certain temps, le CA propose de clore ce sujet qui divise beaucoup.

- La question « Le quorum est-il atteint ? » est posée. Le CA répond que, les statuts ne mentionnant pas de quorum minimum, les décisions prises en assemblée générale sont validées par les votes, quel que soit le nombre de participants.

> Vote : 21 votes « contre », 11 abstentions, 36 votes « pour ». La modification du nom d'usage de l'association est approuvée à la majorité.

2) Modification de l'organisation des assemblées générales

Le CA souhaiterait ramener le délai d'envoi de la convocation à l'assemblée générale et des documents y afférents à deux semaines avant ladite assemblée, au lieu de trois semaines (article 7 « Assemblée générale »). La date d'assemblée générale ayant été avancée au début de l'année civile, cela laisserait plus de souplesse au CA pour clôturer l'exercice précédent et préparer l'ensemble des documents.

Réactions des participants :

- Ce délai restreint laisserait moins de temps aux adhérents pour prendre connaissance des documents.

> Vote : 2 votes « contre », 1 abstention, 65 votes « pour ». La modification de l'organisation de l'assemblée générale est approuvée à la majorité.

3) Passage d'un conseil d'administration à une gouvernance collégiale

Le CA souhaiterait passer d'une organisation en conseil d'administration à une organisation en collège solidaire (CS) (article 9 « Collège solidaire »).

Dans un collège solidaire (CS), il n'y a pas de bureau, donc pas de président ou de membres spécifiquement nommés (hormis une personne minimum qui doit être identifiée pour la banque). Dans la mesure où l'association fonctionne déjà de manière collégiale, chacun portant ses propres projets, cela permettrait de conformer les statuts à la réalité.

Réactions des participants :

- Catherine M. craint que ce changement entraîne une dilution de la force motrice.
- Dominique D. envisage que cela favorisera peut-être la participation d'autres membres à la vie de l'association, sans le spectre de la présidence. En effet, le CA l'espère.
- Armelle D. indique que l'intérêt de la présidence est de gérer un conflit ou un dissensus au sein du CA. Or, dans un collège solidaire, toutes les décisions, et donc les conflits, se règlent par un vote à la majorité.
- Audrey G. se demande si le nombre minimum de membres du CS inscrit dans les statuts est en lien avec cette modification. Le CA répond qu'il n'y a pas de corrélation : la modification du nombre de membres du CS (« au nombre de 3 minimum et de 9 maximum ») serait plus en adéquation avec la situation actuelle (qui était déjà celle du CA).

> Vote : 3 votes « contre », 16 abstentions, 49 votes « pour ». Le passage à une gouvernance collégiale est approuvé à la majorité.

4) Changement de l'adresse du siège social

L'adresse du siège social de l'association est désormais fixée à la Maison de la vie associative et citoyenne du 11^e arrondissement (boîte postale 56), 8, rue du Général-Renault, 75011 Paris (article 2 « Siège social »). Ce point ne nécessite pas d'être soumis au vote de l'assemblée.

5) Critères d'adhésion à l'ACLF et formations de correcteur

À la demande de Catherine M. au début de l'assemblée générale, ce point de discussion est ajouté. Néanmoins, il ne sera pas soumis au vote, puisque aucune modification n'a été apportée dans le règlement intérieur à ce sujet, la liste des différents organismes de formation n'étant pas exhaustive (« par exemple »).

Le CA a décidé d'accepter les candidatures de personnes débutantes ayant suivi une formation de correcteur autre que celles mentionnées, à titre d'exemple, dans le règlement intérieur. Chaque candidature est ensuite étudiée avant toute admission. Le CA a pris cette décision dans la mesure où, à ce jour, en France, il n'existe plus de formation certifiée de correcteur. De plus, l'ACLF a toujours accepté des candidatures de personnes ayant plus de trois ans d'expérience dans le métier et ayant été formées par des pairs ou de manière autodidacte. Le CA a pris cette décision dans l'idée d'accompagner les débutants, dès le début de leur activité, dans la mise en place des bonnes pratiques du métier.

Réactions des participants :

- Armelle D. considère que l'association n'a pas vocation à accompagner les débutants.
- Un membre remarque que la liste des organismes de formation entre le règlement intérieur et le site Internet n'est pas identique. Le CA répond que ces listes ne sont pas exhaustives et qu'elles peuvent donc différer d'un support à l'autre.

II. Cotisations 2027

Le montant de la cotisation annuelle, fixé par le conseil d'administration, est ratifié chaque année par l'assemblée générale.

En 2027, le CA propose de ne pas modifier le montant des cotisations annuelles par rapport à 2026, soit :

- 45 euros pour les membres confirmés ;
- 30 euros pour les membres débutants ;
- libre pour les membres bienfaiteurs ;
- dispense de cotisation pour les membres d'honneur.

> Vote : la non-modification des cotisations pour 2027 est approuvée à l'unanimité.

III. Rapport d'activité 2025

1) Les adhérents

Au 31 décembre 2025, l'ACLF comptait 204 adhérents : 30 débutants, 164 confirmés et 10 bienfaiteurs.

11 adhérents de 2024 n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2025.

30 nouveaux adhérents ont été accueillis en 2025.

Les membres sont répartis dans différentes régions et à l'étranger :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 25
- Bourgogne-Franche-Comté : 4
- Bretagne : 9
- Centre-Val de Loire : 4
- Grand Est : 7
- Hauts-de-France : 2
- Île-de-France : 58
- La Réunion : 3
- Normandie : 9
- Nouvelle-Aquitaine : 17
- Occitanie : 17
- PACA : 15
- Pays de la Loire : 18
- Allemagne : 1
- Belgique : 3
- Cameroun : 1
- Paraguay : 1
- Espagne : 1
- Suisse : 6
- Québec : 1

Les membres exercent sous divers statuts :

- Micro-entreprise : 132
- Salarié : 11
- Libéral : 4
- CAE, SCOP, coopérative, portage salarial : 18
- EI, SARL, EURL : 11
- Cumul de statuts : 16

– Statut non précisé : 11

– Retraité : 1

Les micro-entrepreneurs sont toujours les plus représentés.

2) Vie associative

Réunions du conseil d'administration

Le CA s'est réuni 9 fois. Un compte rendu a été systématiquement déposé sur le site Internet de l'association afin de tenir les adhérents informés des actions menées. En moyenne, les réunions ont duré environ 2 heures et la rédaction des comptes rendus s'étend sur 6 heures de travail, relecture et mise en pages incluses.

Depuis 2021, le CA fonctionne sur le principe de la collégialité : les tâches sont réparties entre tous les membres du CA. Cécile V. a rejoint le CA en mars. Cette année, Laure D. a assuré la présidence, secondée par Thomas D. en qualité de vice-président. Marion L. a tenu la trésorerie d'une main de maître. Laurence M. et Christelle G. se sont partagé le rôle de secrétaire, incluant, entre autres, la rédaction des comptes rendus de réunion et la gestion de la messagerie électronique.

Les statuts prévoient 9 sièges au CA. Cette année, le CA a fonctionné à 7. Afin d'alléger la charge de travail de chacun, les membres du CA ont constitué des binômes pour chaque poste ou projet. En outre, Étienne D. et Sophie M., adhérents, sont force de proposition et mènent des actions en collaboration avec les membres du CA.

Emmanuelle B. envoie également une carte d'accueil aux nouveaux adhérents.

Cinq membres du CA se sont réunis virtuellement début juillet, pour un échange informel avant la pause estivale (les deux autres membres n'ont pu se rendre disponibles).

Rencontres entre adhérents

◆ Typotes

Thomas D. et Laure D. ont animé les cafés-typotes et apéro-typotes tout au long de l'année, soit en milieu de journée avec Thomas D., soit en fin de journée avec Laure D.

7 février à 13 h 30, 7 participants. Thèmes abordés : intelligence artificielle.

3 avril à 13 h 30, 6 participants. Thèmes abordés : présentation des parcours, contexte économique difficile, EFLC, intelligence artificielle, tarifs et cadences, rectifications de l'orthographe.

23 avril à 18 heures, 4 participants. Thèmes abordés : démarchage, déontologie, étapes de travail, travail depuis l'étranger, future rencontre parisienne, détecteur d'IA.

6 mai à 13 h 30, 2 participants. Thèmes abordés : sujets divers sur le métier.

1^{er} juillet à 18 heures, 2 participants. Thèmes abordés : situation d'une travailleuse suisse et comparaisons.

11 septembre à 13 heures, 4 participants. Thèmes abordés : sujets divers sur le métier.

16 octobre à 18 heures, 4 participants. Thèmes abordés : conseils sur le métier.

13 novembre à 13 heures, 3 participants. Thèmes abordés : sujets divers sur le métier.

17 décembre à 18 heures, 6 participants. Thèmes abordés : les chats et la correction.

Des adhérents organisent également des rencontres typotes « en vrai », comme la rencontre du 18 novembre à Lyon, qui a réuni 12 correctrices, dont 3 non-membres de l'association.

◆ Journée de rencontre des membres

L'ACLF a organisé une rencontre de ses membres à Paris, le 20 septembre. 50 participants heureux de se retrouver et de discuter des pratiques du métier. La journée s'est terminée par une correction comparée.

Réunion d'accueil

Une réunion a été organisée par Anne-Sophie G. le 6 juin 2025 en vidéoconférence pour accueillir les nouveaux membres. Parmi les 12 personnes inscrites, 10 ont répondu présent. Cette réunion visait à présenter l'association, ses actions, les outils disponibles pour ses membres, les avantages du collectif. Elle s'est terminée par un tour de table et un temps d'échange libre. Tout le monde a pu s'exprimer et se présenter. Un « moment très agréable qui donne un aperçu de la convivialité de l'association », selon l'une des participantes.

Messagerie

Les membres du CA ont décidé cette année de passer par la messagerie de l'association pour tout ce qui concerne l'organisation d'un événement ACLF : cela pour avoir un meilleur suivi commun. La messagerie est passée en gestion partagée, Laurence M. et Christelle G. l'ont relevée quotidiennement pour la consultation et la répartition des messages aux différents membres du CA. Elles étaient également chargées d'envoyer les courriels généraux aux adhérents, les réponses aux diverses demandes de renseignements sur le métier, les formations, parfois des propositions de missions (pour lesquelles nous renvoyons vers l'annuaire).

On estime à environ un millier le nombre de messages reçus cette année. Naturellement, la préparation d'une journée de rencontre entre membres et, dans une mesure moindre, l'annonce de webinaires, typotes ou autres propositions suscitent abondance de messages des adhérents.

3) Formations et rencontres

Certaines sont réservées aux membres, tels les webinaires ; d'autres sont ouvertes au public.

Webinaires sur le métier

27 mai : « L'IA générative pour la correction : Alliée ou adversaire ? » par François Massion a atteint un record de 45 participants.

3 juillet : « Art du dialogue à l'écrit » par Olivier Larue avec 22 participants.

10 octobre : « Transformer la copie : introduction au métier de rewriter » par Étienne Diemert avec 35 participants.

17 octobre : « Le texte littéraire : d'une version à l'autre (atelier pratique de rewriting) » par Étienne Diemert. Séance consacrée à la pratique, sous forme d'atelier, qui a réuni 35 participants.

27 novembre : « Réforme de l'orthographe : le retour ? » par Laurence Michel avec 39 participants.

Le CA rappelle que les webinaires ne sont jamais enregistrés. En revanche, certains intervenants transmettent leur présentation du webinaire à l'association, qui transfère aux adhérents.

Rencontres Convergences (saison 5)

Le 5 novembre 2025, l'ACLF et Fontaine O Livres ont organisé la première rencontre du nouveau cycle, ouverte à tous, en vidéoconférence, pour mettre en lumière les liens entre correction et maquette. Cette première session intitulée « Le texte part en maquette ! » donnait la parole à Sophie Lemaitre (correctrice), Charlotte Devanz (graphiste) et Géraldine Lay (éditrice). Cette discussion animée par Maya Michalon a réuni 75 personnes.

La seconde rencontre se déroulera en 2026.

On note une baisse du nombre de vues des vidéos d'année en année, avec moins de 100 vues pour chaque vidéo du cycle 4 « Lien entre correcteurs et traducteurs » (2024).

Vidéo « correction sur PDF »

L'ACLF et l'Arci (Association romande des correctrices et correcteurs d'imprimerie) ont combiné leurs savoir-faire pour créer une vidéo consacrée à la correction sur PDF et à l'intégration des commentaires dans InDesign. Ou comment le correcteur peut conserver la main sur ses corrections en facilitant la tâche au maquettiste. Cette vidéo, menée de main de maître par Catherine M. (présidente de l'Arci) et Armelle D. (ex-présidente de l'ACLF), a été mise en ligne sur le site Internet de l'ACLF le 13 février (et sur le site Internet de l'Arci).

4) Communication et visibilité

Publications : articles, podcast et infolettre

◆ Parutions presse

Le quotidien *L'Humanité* a contacté l'ACLF pour un sujet sur la précarisation du métier. L'article est paru le 10 janvier.

Le blog des correcteurs du *Monde*, « Langue sauce piquante », a ajouté le podcast de l'ACLF, « Les Incorrigibles », à sa liste de liens utiles.

La Société française des traducteurs (SFT) a cité « Les Incorrigibles » dans sa sélection de « podcasts passionnants à écouter sans modération ».

◆ Podcast « Les Incorrigibles »

L'ACLF a créé une série de podcasts mettant en valeur des trajectoires de correcteurs et correctrices. Chaque épisode est piloté par Laure Dupont et Étienne Diemert.

3 février : mise en ligne du premier épisode, consacré à Solène Bouton et les défis des correcteurs, entre précarité et solidarité. Nombre d'écoutes fin 2025 : 796.

29 mai : mise en ligne du deuxième épisode, consacré à Guillaume Goutte, correcteur militant. Nombre d'écoutes fin 2025 : 449.

29 juillet : mise en ligne du troisième épisode, consacré à Raphaël Watbled et, dans cette première partie, réponse à la question : « préparer la copie, késaco ? » Nombre d'écoutes fin 2025 : 390.

23 septembre : mise en ligne du quatrième épisode, et seconde partie consacrée à Raphaël Watbled sur le thème « De la linguistique de corpus à la pratique de l'écriture ». Nombre d'écoutes fin 2025 : 187.

9 décembre : mise en ligne du cinquième épisode consacré à Gayané Zavatto, correctrice spécialisée en écologie. Nombre d'écoutes fin 2025 : 138.

◆ Infolettre

L'ACLF a mis en place la publication trimestrielle d'une infolettre destinée à tous les publics. Dans chaque numéro, une « tribune libre » traite d'un sujet plus général que les informations trimestrielles de l'association. Le 1^{er} numéro a été publié en mars. Ont suivi trois autres numéros, respectivement publiés en juin, septembre et décembre.

Au 31 décembre 2025, 200 personnes (tout rond), hors membres de l'association, sont abonnées à l'infolettre. Les adhérents à l'association sont d'office inscrits sur les listes de diffusion.

Site Internet

Le site a été réorganisé : les onglets « Objectif » et « Actions » ont fusionné, les onglets « Formation » et « Métiers » ont été mis à jour, création d'un onglet « Réadhésion » et d'un onglet bibliographique sur les rectifications de l'orthographe, ajout de l'historique des anciens billets sur la page d'accueil.

Un bouton d'accès direct à l'infolettre a été ajouté en haut de la 1^{re} page.

Un nouvel outil, la sitothèque, a vu le jour, grâce à Franck A. et Laurence M., et a été mis en ligne sur le site le 7 avril. Les liens sont vérifiés tous les six mois par l'un des membres du CA. N'hésitez pas à l'enrichir !

Annuaire

L'annuaire, géré par Sophie M., est principalement destiné aux donateurs d'ouvrage. Il est également utile aux membres de l'ACLF, par exemple pour trouver un collègue correcteur dans un domaine donné en vue d'échanger sur les pratiques ou de lui céder une offre de travail. Nous invitons les adhérents confirmés à mettre régulièrement à jour leur fiche.

En décembre 2025 : 131 fiches publiées.

Au cours de l'année 2025, 38 personnes confirmées ont été invitées à créer leur fiche.

Forum

Le forum est ouvert depuis mars 2021. Anne-Sophie G., modératrice, le surveille quotidiennement, étiquette les sujets avec des balises afin de faciliter les recherches ; éventuellement, elle déplace les conversations dans le sujet *ad hoc*. Mensuellement, un courriel est envoyé aux adhérents leur indiquant les derniers posts.

Au 31 décembre 2025, 188 de nos membres étaient inscrits sur le forum (soit 16 non-inscrits).

600 sujets avaient été abordés, donnant lieu à 4 120 messages :

- 5 personnes ont publié plus de 200 messages ;
- 4 personnes ont publié entre 100 et 199 messages ;
- 6 personnes ont publié entre 50 et 99 messages ;
- 10 personnes ont publié entre 20 et 49 messages ;
- 21 personnes ont publié entre 10 et 19 messages.

Nous n'avons pas de données pour savoir si les inscrits passifs se rendent souvent sur le forum pour lire les interventions.

Réseaux sociaux

L'ACLF dispose, en 2025 :

– d'une page Facebook suivie par 1 518 personnes (stable par rapport à 2024) : <https://www.facebook.com/Assocorrecteurs/>

– d'une page LinkedIn suivie par 3 580 abonnés (845 abonnés supplémentaires en 1 an) : <https://www.linkedin.com/company/aclf-association-des-correcteurs-de-langue-française/>

Par ailleurs, depuis le 20 avril, l'ACLF est présente sur Instagram. Sa page est suivie par 171 abonnés : <https://www.instagram.com/aclf/>

Ces pages sont régulièrement alimentées.

Participation à des salons ou manifestations

L'ACLF a participé à 5 événements.

- Salon Magnifiques Livres à Lyon, du 14 au 16 mars, à l'initiative de Fabienne C. D. Les Lyonnaises de l'ACLF y ont tenu un stand et ont proposé une table ronde avec correction comparée entre un correcteur humain, un logiciel de correction et l'intelligence artificielle.
- Festival Les Escapes du Livre à Bordeaux, du 4 au 6 avril. Catherine de R. y a distribué des marc-pages.

- Voyage en Livres à La Clayette, les 11 et 12 avril. Alice F. y a distribué des marc-pages.
 - Journée des associations Paris 11^e, le 6 septembre. Anne-Sophie G. et Aude C. y ont tenu un stand.
 - Correspondances de Manosque, le 27 septembre. Anne-Sophie G. et Laurence M. ont présenté le métier avec un auteur invité, Victor Jestin.
- Les adhérents qui souhaitent promouvoir l'ACLF lors de manifestations diverses peuvent s'adresser au CS pour obtenir des supports de communication.

5) Relations extérieures

Lien avec d'autres associations de correcteurs

◆ L'ACLF renforce ses liens avec l'Arci :

- L'ACLF et l'Arci ont 6 membres en commun ; quatre d'entre eux (Catherine M., Nathalie T., Ludovic R. et Cécile V.) étaient présents à l'AG de l'Arci le 10 mai, à Yverdon-les-Bains ;
- L'ACLF a envoyé le questionnaire de l'enquête européenne à l'Arci, qui prépare un sondage avec pour objectif de dresser un panorama de la profession en Suisse romande et d'en tirer des arguments pour la défense et la promotion du métier ;
- L'ACLF et l'Arci ont mis en ligne la vidéo « Correction sur PDF », créée conjointement par Catherine M. et Armelle D., sur leurs sites respectifs ;
- L'ACLF a relayé le sondage de l'Arci intitulé « Correcteurs et correctrices, qui êtes-vous ? » à l'ensemble des adhérents. Ce sondage a pour objectif de dresser un panorama de la profession en Suisse romande et d'en tirer des arguments pour la défense et la promotion du métier. Il est destiné aux correcteurs travaillant en Suisse ou pour des clients suisses.

◆ Enquête sur les associations européennes

L'ACLF a établi un questionnaire sur les pratiques du métier et l'a diffusé en anglais à l'ensemble des pays de l'Union européenne. Trois réponses nous sont parvenues : Estonie, Slovénie, Allemagne-Autriche. L'enquête a été élargie à l'Arci, bien qu'elle ne fasse pas partie de l'Union européenne, afin d'avoir le retour d'un pays voisin et francophone. Laure D., Marion L. et Anne M. ont décortiqué les réponses, que les adhérents ont reçues le 28 décembre. Cette enquête a pour but de rassembler des éléments quant au code NACE de notre profession, dans l'hypothèse d'une future consultation institutionnelle.

Lien avec Fontaine O livres

Le pôle des acteurs indépendants de l'édition et de l'écrit, Fontaine O livres, appuie l'ACLF sur le plan technique pour la série des rencontres Convergences : communiqué, enregistrement, diffusion.

> Vote : le rapport d'activité 2025 est approuvé à l'unanimité.

IV. Rapport financier 2025 (valeurs en €)

RECETTES		DÉPENSES	
Report (bénéfice exercice 2024)	2 210,00	Convergences 2025	573,00
29 cotisations 2025 à 30 €	870,00	Podcast	1 043,00
162 cotisations 2025 à 40 €	6 485,00	Festival Correspondances de Manosque	434,00
Cotisation libre don	415,00	Webinaires	92,00
Soutien CIC	114,00	Vidéo PDF	800,00
		Frais généraux (Webex, OVH, assurance, frais bancaires)	552,00
		Rencontre à Paris	1 592,00
		Communication (hébergement et amélioration du site Internet, graphiste, déplacement festivals, imprimeurs, frais postaux)	1 018,00
Actif transitoire (cotisations payées en avance)	250,00		
TOTAL	10 344,00		6 104,00

RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025 : 4 240,00 €

Le résultat est positif avec un excédent des années passées.

- 650 € sont prévus pour l'épisode 2 de Convergences 5.
- 700 € pour finir les 3 épisodes des « Incorrigibles ».
- Les frais de communication, notamment du webmaster, ont été réduits de 900 € par rapport au prévisionnel.
- Les webinaires sont peu rémunérés, la plupart des intervenants offrent leur prestation.

Saluons le don d'Emmanuelle B. qui a imprimé des cartes de bienvenue pour les nouveaux membres et les leur a envoyées.

En 2025, l'ACLF a remboursé Laure Dupont de 385,25 € pour des frais liés au podcast « Les Incorrigibles » (déplacement, repas) et des frais postaux de communication ; Laurence Michel de 173,54 € pour la participation au festival de Manosque (déplacement, repas) et la préparation de son webinaire ; Anne-Sophie Guénéguès de 273,28 € pour la participation au festival de Manosque (déplacement, hébergement) ; Thomas Demongin de 82,50 € pour la réunion des adhérents à Paris ; Marion Lucas de 47,20 € pour la réunion des adhérents à Paris ; Étienne Diemert de 274,50 € pour des frais de déplacement liés au podcast « Les Incorrigibles » ; François Ledent de 19,70 € pour des frais postaux de communication ; et Delphine Pyrek de 24,42 € pour des frais postaux de communication.

Réactions des participants :

– Catherine M. demande quel est l'intérêt des podcasts. Le CA répond que les podcasts s'inscrivent dans la mission « promouvoir » de l'association, puisqu'ils sont publics.

> Vote : le rapport financier 2025 est approuvé à l'unanimité.

V. Orientations et perspectives pour 2026

1) Vie associative

Rencontres typotes

Rappel : ces réunions ne sont pas forcément à l'initiative des membres du CS ; des adhérents peuvent aussi proposer des dates, des lieux de rendez-vous, et s'occuper de l'organisation, auquel cas le CS leur transmet les coordonnées des adhérents localement concernés par le projet de rencontre.

Les typotes virtuels continueront d'être organisés.

Rencontre entre adhérents

Une nouvelle édition d'une rencontre entre adhérents est envisagée. Elle sera certainement couplée avec une soirée ou une journée de cohésion réservée aux membres du nouveau CS.

Réunion d'accueil

Une première réunion d'accueil pour les nouveaux adhérents est fixée au 22 janvier à 14 heures.

D'autres réunions d'accueil sont à envisager en fonction du nombre de nouvelles adhésions au courant de l'année 2026.

2) Formations et rencontres

Webinaires envisagés

- La ponctuation et son histoire ;
- L'italique et les termes latins et étrangers ;
- Exercices comparés (préparation de copie-relecture-réécriture).

Formation

Le retour de formations en présence est à l'étude.

Convergences

Une nouvelle saison de Convergences est à l'étude, peut-être sous un autre format ou vers une nouvelle ligne directrice.

Salons

- L'ACLF aimerait renouveler sa participation aux Correspondances de Manosque.
- L'ACLF envisage d'être présente à l'édition 2027 du Livre Paris, sous réserve de renforts au sein du CS.

3) Communication

- De nouveaux épisodes du podcast « Les Incorrigeables » sont programmés.
- Poursuite de la diffusion de l'infolettre.

4) Autres

- L'ACLF envisage de demander un code promotionnel valable en ligne, sur le site des éditions Larousse ou Le Robert, pour l'achat d'un nouveau dictionnaire, à destination des adhérents.
 - L'ACLF aimerait obtenir d'Antidote un tarif promotionnel pour ses adhérents, et de ProLexis le renouvellement de sa proposition de promotion.
 - L'ACLF aimerait contacter les assureurs pour l'obtention d'une réduction sur l'assurance responsabilité professionnelle, à destination des adhérents.
 - L'ACLF se renseigne auprès d'un organisme de médiation pour obtenir un tarif groupé (la mention d'un médiateur de consommation est obligatoire dans les CGV à fournir à tout client particulier).
- D'autres propositions de projets émanant des membres de l'association seront accueillies avec plaisir, étudiées et acceptées tout au long de l'année.

> Vote : les orientations et perspectives 2026 sont approuvées à l'unanimité.

VI. Budget prévisionnel 2026 (valeurs en €)

RECETTES		DÉPENSES	
Report au 31-12-2025	4 240,00	Projet 1 : Podcast	700,00
29 cotisations débutants à 30 €	870,00	Projet 2 : Festivals (Salon Livre Paris 2027, Manosque, autres)	1 490,00
162 cotisations confirmés à 45 €	7 110,00	Projet 3 : Rencontre des membres et du CA	3 500,00
10 bienfaiteurs/dons	415,00	Projet 4 : Formations	2 500,00
Subvention Drac	0,00	Communication : graphiste, webmaster, impressions, frais postaux	1 500,00
Banque CIC	115,00	Frais généraux : banque, assurance, Webex, OVH, adhésion FOL	673,00
		Webinaires (5)	400,00
		Cycle Convergences 5 (1 épisode)	667,00
		Cycle Convergences 6 (2 épisodes)	1 320,00
TOTAL	12 750,00		12 750,00

> **Vote : le budget prévisionnel 2026 est approuvé à l'unanimité.**

VII. Élection des membres du collège solidaire 2026

Laure D., actuelle présidente de l'association, évoque les satisfactions constatées conséquemment à son engagement dans l'association. Elle quitte néanmoins le CA, mais restera active au sein de l'association. Laurence M. et Christelle G. annoncent également leur départ du CA et soulignent les nombreuses heures investies dans l'association. Cependant, elles n'ont aucun regret et reconnaissent que l'aventure était enrichissante et intéressante.

Les candidats au collège solidaire pour l'année 2026 :

- Marion Lucas, qui est à la tête de la trésorerie de l'association depuis trois ans.
- Anne-Sophie Guénéguès, qui achève sa deuxième année au sein du conseil d'administration. En plus d'être modératrice du forum, elle anime les réunions d'accueil des nouveaux membres et traite les demandes d'adhésion. Elle consacre volontairement beaucoup d'heures à l'ACLF, et elle précise qu'il est tout à fait possible d'intégrer le nouveau CS sans pour autant y consacrer autant de temps.
- Thomas Demongin, qui arrive également au terme de sa deuxième année au sein du CA. Il est convaincu que le groupe est une valeur positive. Il aime la dynamique qui règne au sein du CA.
- Cécile Vilain, qui a rejoint le CA l'année dernière. Elle a travaillé pendant une vingtaine d'années dans le milieu associatif et souhaiterait s'impliquer davantage.
- Une nouvelle candidature bienvenue, celle de Stéphane Sérédouk. Correcteur et formateur vivant en Auvergne.

Thomas D. réitère l'appel à candidatures, sans succès, et rappelle que chacun peut contacter le CS et s'intégrer à un projet.

> Vote : toutes les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Le traitement de l'ensemble des points à l'ordre du jour se termine à 12 h 45, avant de laisser place à une discussion libre entre membres.

VIII. Discussion ouverte

1) Questions à Stéphane S. à propos de sa formation de correcteur

- Catherine M. lui demande son avis sur l'état de la formation en France. Stéphane S. répond que c'est un secteur en friche, qu'il n'y a plus de formation « officielle » ni de cadre.
- Comment s'organise la formation proposée par Stéphane et son épouse ? Stéphane S. répond que leur formation est en pleine évolution. Actuellement, ce sont 100 heures de cours théoriques proposées. Les apprenants s'entraînent sur des manuscrits donnés par des maisons d'édition et déjà publiés. L'ensemble des documents de travail représente un million de signes. La formation inclut des mises en situation professionnelle. Au total, la formation représente entre 600 et 800 heures.

2) Question en lien avec le Discord Chat'bosse

Catherine M. demande comment le forum se positionne vis-à-vis du Discord Chat'bosse. Le CS répond que le forum est un outil réservé aux adhérents et non consultable par des personnes extérieures à l'association. Armelle D. souligne que le forum a pour objectif, entre autres, de protéger les adhérents, qui se sentent libres de discuter entre eux et en toute confiance (renseignements, aide, conseils, employeurs, etc.). Le CS informe que les personnes qui quittent l'association sont anonymisées quant à leurs précédentes interventions sur le forum, qui restent donc présentes.

3) Divers

- Le CS insiste sur l'intérêt de s'inscrire dans l'annuaire de l'ACLF, car un certain nombre de membres ont décroché des missions grâce à leur présence dans ledit annuaire. Malheureusement, l'association ne peut avoir de retour quant à sa fréquentation.
- Isabelle D., à propos de l'époque où elle a suivi sa formation de correcteur, estime injuste l'investissement financier que cela lui a demandé, alors que c'est un métier très peu rémunérateur.
- Anne-Sophie G. est intervenue à la Sorbonne, au sein d'un cours du master de correction, afin de faire découvrir aux étudiants ce que recouvre réellement le métier de correcteur.
- Stéphane S. rappelle que l'on ne cesse jamais d'apprendre dans ce métier et qu'aucune formation ne permet d'enseigner l'intégralité du métier.

L'assemblée générale 2026 de l'ACLF se termine à 13 heures.